

HONORAIRES DE L'AGENCE

<u>VENTE</u>

Les honoraires de transaction sont à la charge des vendeurs sauf convention particulière indiquée sur le mandat de vente.

Et sont les suivants :

Locaux à usage d'habitation 6 % TTC maximum

Terrains à bâtir 7 % TTC maximum

Locaux commerciaux et entreprises 10 % TTC maximum

LOCATIONS SAISONNIERES

A la charge des Propriétaires -

Entre 13 et 20 % TTC du montant du loyer saisonnier (selon les services apportés)

Actuel immobilier - SARL Ici et maintenant

7a, rue Lafayette - 13210 Saint-Rémy-de-Provence Tel.: + 33 (0)4 32 60 16 62 Email:info@actuelimmobilier.net www.actuelimmobilier.net